CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E204617** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/2024

Raison sociale : TOITURES BARBRAUD

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 26/03/2024

Capital : 1 000

1 CHEMIN DE GRATELOT
16130 SEGONZAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 2024B00027

Siret : 983 322 082 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 7218213

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA J56844K8631000 / 003 197426/10

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA J56844K8631000 / 003 197426/10

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 06 13 04 02 98 **Fax :**

Portable : 06 13 04 02 98

Responsabilité légale :
BARBRAUD MAXIME, JAMES GÉRANT

Site Internet :

E-mail : toituresbarbraud@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 648 513 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	21/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/06/2026 10:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.